



Direction de l'Agriculture et des Territoires

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE À
L'INVESTISSEMENT DANS LES COOPERATIVES
D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE (CUMA) -
2023**

1- Lettre de demande de subvention et d'engagement de la CUMA

Je soussigné, (Nom-Prénom), Président de la CUMA (nom de la CUMA).....; dont le siège est à (Adresse - Code postal – Commune et merci de préciser l'adresse d'usage de la CUMA si elle est différente).....

tél.¹ :.....courriel¹ :.....

n° d'agrément de la CUMA.....n°SIRET de la CUMA.....

solicite auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au titre du programme d'aide à l'investissement dans les CUMA :

- d'un montant de€ ,
- sur un total d'acquisition de matériels de€ H.T.

La CUMA s'engage à conserver les investissements subventionnés pendant une durée de cinq ans à compter de la date d'acquisition du matériel.

La CUMA s'engage à faciliter tout contrôle des représentants du Conseil départemental ou de toute personne habilitée par lui, sur l'emploi de la subvention attribuée, notamment par l'accès aux documents comptables, bancaires et administratifs (article L1661-4 du Code Général des Collectivité Territoriales).

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des justificatifs fournis à l'appui de la présente demande. Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de l'attribution de la subvention départementale.

Fait à Le

Signature¹

¹ du Président de la CUMA

Le dossier de demande d'aide comportera au minimum les éléments suivants, définis selon les dispositions adoptées par le Conseil Départemental le 11 décembre 2015 en Commission Permanente :

- «1- Lettre de demande de subvention et engagement de la CUMA » renseignée et signée par le Président,
- Renseignements sur la CUMA et sur le projet** : liste des adhérents de la CUMA, présentation de la CUMA, de son activité, de sa zone géographique, nature du projet, caractéristiques du projet et note argumentée sur les investissements et leur utilisation, calendrier de réalisation,
- « 2- Plan de financement prévisionnel du projet » avec une correspondance des coûts indiqués sur le ou les devis,
- le ou les devis des dépenses prévisionnelles,
- un Relevé d'Identité Bancaire choisi pour le versement de l'aide (faisant apparaître le code BIC et IBAN),
- la délibération du Conseil d'Administration approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel du projet,
- un avis de situation du répertoire SIREN (sur le site internet de l'INSEE),
- un extrait Kbis datant de moins de trois mois,
- les statuts de la CUMA,
- le rapport d'activité de l'année N-1,
- le prévisionnel d'activité de l'année N,
- les comptes de résultat et bilans financiers des années N-2 et N-1,
- le budget prévisionnel N.

Votre dossier de demande de subvention doit être envoyé par la poste ou par courriel (le cachet de la poste ou la date du courriel faisant foi), au plus tard, le 1^{er} octobre 2023 pour être instruit avant la fin de l'année 2023. Les demandes seront instruites dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible 2023. Une lettre d'accusé réception vous sera adressée par le service et si besoin, celui-ci vous informera des pièces complémentaires nécessaires à l'instruction de votre demande.

Votre dossier est à renvoyer entre le 1^{er} octobre 2022 et le 1^{er} octobre 2023 à l'adresse suivante :

Département des Bouches du Rhône
Direction de l'Agriculture et des Territoires
Hôtel du Département
52, avenue de Saint Just
13256 Marseille cedex 20

emilie.perrot@departement13.fr

Pour toute information complémentaire :

Tel :04.13.31.22.75 / 06 30 25 73 37 Fax :04.13.31.22.95

ATTENTION : votre demande de subvention doit faire l'objet d'un accusé réception par le service instructeur du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône avant que vous ayez engagé quelque dépense que ce soit en faveur de votre projet d'investissement (signature d'un bon de commande, versement d'un acompte, règlement d'une facture...) sous peine d'être inéligible.

2- Plan de financement prévisionnel du projet

DEPENSES					RECETTES			
Nature des travaux et équipements	Société choisie	Montant HT du devis	Montant TTC du devis	Date prévisionnelle de réalisation de l'investissement (pouvant aller jusqu'à 4 ans à compter de la date d'octroi de la subvention)	Nature des financements	Montant*	Sollicité	Attribué
							<i>Cochez la bonne case</i>	
					<ul style="list-style-type: none"> • Subvention du Conseil Départemental des BDR • Autofinancement • Prêt bancaire • Prêt bonifié (taux, montant, nature investissement et date à préciser) • Subvention de l'Etat (dispositif, montant, nature investissement et date à préciser) • Subvention du Conseil Régional (dispositif, montant, nature investissement et date à préciser) • Autre(s) subvention(s) (organisme**, dispositif, montant, nature investissement et date à préciser) 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL***					TOTAL			

* Attention, il vous est rappelé que le taux maximum de 40% d'aide publique doit être respecté.

** Par exemple : commune, communauté de communes, ...

*** Dans un budget prévisionnel, le total de la colonne « montant TTC du devis » doit être égal au total de la colonne « montant/ recettes »

Date et signature du Président de la CUMA :